

Appel à projets 2016 – Programme « Art Citoyen »

Dispositifs innovants pour une mobilité de l'éducation artistique

Cet appel à projets comporte trois objectifs distincts :

OBJECTIF 1 *Les outils numériques*

OBJECTIF 2 *Les équipements mobiles*

OBJECTIF 3 *Les initiatives durables sur des territoires*

[Date limite de dépôt de dossiers : 15 avril 2016](#)

Enjeux

La Fondation Daniel et Nina Carasso soutient depuis sa création des projets portant sur l'éducation artistique parce qu'elle participe, au même titre que les autres apprentissages dits fondamentaux, non seulement à la construction de l'individu mais aussi au développement d'une conscience collective.

La reconnaissance de ce rôle important de l'art et de la culture comme les fondements mêmes de notre société anime également depuis quelques années la politique culturelle des pouvoirs publics ainsi que de nombreuses initiatives du monde associatif et des fondations.

Avec cet appel, la Fondation Daniel et Nina Carasso amplifie son engagement en faveur de l'éducation artistique et souhaite contribuer aux efforts à la fois publics et privés pour réduire les inégalités scolaires, sociales ou territoriales en matière d'accès au patrimoine artistique ainsi qu'à la création contemporaine.

Pour ce faire, l'appel à projets *Dispositifs innovants pour une mobilité de l'éducation artistique* vise à encourager des projets qui développent la dimension de la « mobilité » pouvant atteindre et s'adresser à leurs publics où qu'ils soient.

Plus précisément, l'enjeu est d'enrichir les ressources et les moyens pour l'éducation artistique des enfants et des jeunes avec des contenus de qualité, susceptibles d'être diffusés et partagés, quel que soit le lieu où se trouvent les bénéficiaires – en milieu scolaire, extra-scolaire, médical ou encore familial – ceci grâce à **des outils numériques et des équipements mobiles.**



fondation
daniel & nina carasso

Dans le cadre de son double tropisme France – Espagne, cet appel à projets permettra de soutenir une douzaine de projets sur les deux pays.

Cet appel à projets comporte trois objectifs distincts :

OBJECTIF 1 Les outils numériques

Cet objectif concerne les ressources multimédia pédagogiques, susceptibles d'enrichir les contenus existants pour l'éducation artistique. La production et la diffusion de ces outils innovants doivent offrir non seulement d'autres formes d'accès au patrimoine et à la création artistique contemporaine mais aussi une utilisation active et coopérative du numérique.

Ces outils (logiciels, applications, plateformes...) peuvent être conçus pour un accès sur support unique ou sur plusieurs supports :

- Web
- Tablettes et tableaux numériques
- Consoles et périphériques

ATTENTION : Cet appel à projets ne concerne pas de projets de numérisation ou de production de jeux vidéo.

OBJECTIF 2 Les équipements mobiles

Cet objectif concerne des équipements qui proposent des solutions pertinentes et inédites pour la mobilité des contenus destinés à l'éducation artistique du jeune public. Amovibles, ambulants ou empruntables, ces outils doivent favoriser la proximité et un usage transdisciplinaire par les enseignants et les éducateurs.

- Des équipements mobiles conçus spécifiquement pour la présentation d'œuvres originales sur différents territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains, auprès du jeune public avec une méthode pédagogique adaptée et permettant d'impliquer les bénéficiaires de manière à ce qu'ils ne soient pas de simples spectateurs.
- Des équipements qui proposent, préparent et/ou prolongent une expérience artistique (visites culturelles, pratiques artistiques...) en temps scolaire ou périscolaire grâce à une méthode pédagogique adaptée.

OBJECTIF 3 Les initiatives durables sur des territoires

Cet objectif concerne des initiatives qui inscrivent l'éducation artistique durablement dans un territoire géographique et/ou un espace social comme un facteur de développement et d'amélioration du cadre de vie. Souvent dans des contextes fragilisés, ces initiatives démontrent qu'il est possible grâce à la connaissance et à la pratique artistiques de s'auto-construire tout comme (re) construire des liens sociaux. L'expérience de ces initiatives dans la durée permet de les analyser et de transmettre leurs modalités d'action.



fondation
daniel & nina carasso

- Des initiatives portées par des collectivités, des établissements (scolaires, socioéducatifs, culturels, artistiques) ou encore par des acteurs du monde associatif qui visent à expérimenter et à modéliser des pratiques pour rendre l'éducation artistique accessible au plus grand nombre.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Candidats éligibles

- Etablissements publics sous tutelle du Ministère de l'Education ou du Ministère de la Culture et de la Communication,
- Services à compétence nationale du Ministère de l'Education ou du Ministère de la Culture et de la Communication,
- Laboratoires de recherche (en partenariat avec au moins une institution culturelle),
- Associations,
- Fondations,
- Collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements.

Dans tous les cas, les projets doivent être adossés à une structure à but non lucratif relevant des articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts.

Cet appel à projet concerne toutes les disciplines artistiques : arts visuels, musique, architecture, design, spectacle vivant...

CRITERES D'EVALUATION

Les projets seront examinés au regard des exigences et critères suivants :

- L'adéquation des contenus pédagogiques et artistiques du projet par rapport à la thématique de l'appel ;
- Le caractère innovant ;
- La coopération d'une équipe artistique, scientifique, pédagogique et technique ;
- La facilité d'intégration dans les pratiques de la communauté éducative ;
- La crédibilité des perspectives de diffusion ;
- Le nombre potentiel de bénéficiaires ;
- L'implication des bénéficiaires ;
- Le réseau de partenaires impliqués au développement et à la diffusion du projet (pouvoirs publics, partenaires institutionnels culturels et éducatifs) ;
- La pluralité des financements réunis ;
- La durée du projet ne doit pas inférieure de trois ans ;
- L'intégration d'une démarche d'évaluation.

Les candidatures qui ne répondront pas à l'ensemble de ces exigences et critères ne seront pas retenues.



fondation
daniel & nina carasso

CALENDRIER ET METHODE DE SELECTION

1. Ouverture de l'appel à projet courant **Janvier 2016**
2. Date limite de dépôt du dossier de demande de financement: **15 avril 2016**
3. Pré-sélection des projets par une équipe d'experts fin **avril 2016**
4. Instruction des projets présélectionnés. Les porteurs de projet seront informés du nom de l'expert indépendant qui viendra instruire leur dossier et qui prendra contact avec eux pour organiser un rendez-vous : **mai-juin 2016**
5. Sélection finale des projets par un jury **en juillet 2016**
6. Validation par le Comité exécutif de la Fondation de la sélection finale et des financements accordés : **septembre 2016**
7. Diffusion des résultats et notification par une lettre d'engagement signée du président de la Fondation de France **octobre 2016**

Dépôt des dossiers

- **Etape 1** : Vérifiez que votre projet répond bien aux objectifs et critères de l'appel à projet ;
- **Etape 2** : Lisez attentivement la [Procédure d'attribution et de suivi des financements](#) et les [Instructions préalables à la demande de financement](#) ;
- **Etape 3** : Créez ou activez votre compte sur le site de dépôt de dossier de la Fondation www.fondationcarasso.org
- **Etape 4** : Complétez votre dossier en ligne et envoyez les annexes dont le [format de budget](#) dûment rempli.

Après une présélection destinée à ne retenir que les projets répondant à cet appel à projet, les dossiers retenus font l'objet d'une instruction qui permet d'établir un diagnostic sur les forces et faiblesses du porteur de projet ainsi que du montage du projet. La sélection des projets qui seront soutenus est effectuée par un jury d'experts, qui s'appuient sur le dossier de demande de financement, le rapport de l'instructeur et leur expertise sur le sujet pour évaluer les projets. La décision finale est validée par le Comité Exécutif de la Fondation.

Contact

Adressez un mail à art_citoyen@fondationcarasso.org portant en objet « AAP Dispositifs innovants - nom de votre structure ».